

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

**Séance du 15 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 15 février à 19 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Didier KLYSZ - Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC - Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN - Louis FORTAS – André GOIG - Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocío BURMESTER - Thierry ÇAMALBIDE - Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO - Anne-Claire CHUBERRE – Fabrice HENNION - Aurélien CASTRIC - David SAINT-MELLION - Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO - Muriel DUZERT – Jean-Pierre AGNEAUX

Ayant donné pouvoir : Jacques THOMAS à Florence MAZZOLENI – Françoise BARBASTE à Jean-Louis PIQUEPE - Gérard DIAZ à André GOIG – Claire FLOUR à Anne BORRIELLO – Bruno LHOSTE à David SAINT-MELLION – Christiane PAGEZE à Denise CORTIJO

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

7 Finances Locales  
7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n° 201902DEAC08 "BUDGET"**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion exercice 2018 ECP**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 du budget de l'ECP, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 7 février 2019,

Le Conseil Municipal,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion du budget de l'ECP dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
29	23	29
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Date de la convocation : 08/02/2019		
Date d'affichage : 08/02/2019		



Le Maire,

Bruno COSTES

Acte rendu exécutoire après :  
- dépôt en Préfecture le  
- publication ou notification le

22 FEV. 2019  
22 FEV. 2019